

Merci Monsieur le Président,

Nous voudrions remercier le Comité de coordination de l'universalisation, l'Espagne et le Malawi pour leur travail acharné en vue de faire progresser cette convention vers l'objectif ultime d'une universalisation complète et d'un monde exempt d'armes à sous-munitions.

Monsieur le Président,

La promotion de l'universalisation de la CASM est une obligation au titre de la Convention, car ce n'est que par son universalisation que nous pourrons débarrasser le monde de ces armes de manière permanente. Nous exhortons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer à la Convention, comme l'ont fait de nombreux États.

Le Canada soutient pleinement l'importance accordée à l'universalisation en tant que priorité de cette présidence. Malheureusement, moins de la moitié des États touchés par les armes à sous-munitions sont des États parties à la CCM, et nous savons que de nombreux autres États, y compris d'importants utilisateurs et producteurs d'armes à sous-munitions, ne sont pas encore parties à la Convention.

Le droit international humanitaire interdit l'utilisation sans discrimination de toute arme, y compris les armes à sous-munitions, et interdit de prendre délibérément pour cible des civils. L'universalisation de la CCM reste le meilleur, voire le seul moyen de mettre fin à l'utilisation des armes à sous-munitions, et elle est essentielle pour faire face aux conséquences humanitaires de leur utilisation. Nous tenons à souligner une fois de plus que les États non parties sont légalement tenus de respecter les principes consacrés par le droit international humanitaire pendant les conflits armés, et ce pour toutes les armes, y compris les armes à sous-munitions.